

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

## FORUM ÉTUDIANT

Première session

30<sup>e</sup> législature

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

### RAPPORT DU MANDAT D'INITIATIVE – L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET L'ÉDUCATION

La Commission de la culture et de l'éducation s'est dotée d'un mandat d'initiative afin de réfléchir à un sujet qui a fait les manchettes récemment dans les médias, c'est-à-dire l'intelligence artificielle (IA) en éducation. Dans ce cadre, elle s'est réunie à trois reprises en séances de travail, soit les 9, 10 et 11 janvier 2024. Plus précisément, l'objet du mandat d'initiative a été divisé en trois volets qui ont été discutés lors des délibérations de la Commission.

Premièrement, les membres de la Commission ont discuté des avancées et des défis pédagogiques liés à l'arrivée de l'IA dans les écoles. Deuxièmement, ils ont réfléchi à l'enjeu du plagiat et le respect du droit d'auteur dans un contexte où l'IA générative est facilement accessible pour la population, notamment chez les élèves. Et troisièmement, ils ont délibéré sur l'importance du développement de la pensée critique et de la littératie numérique des jeunes.

Pour aider les membres à cheminer dans leur réflexion, ils se sont entretenus, le 9 janvier 2024, avec M<sup>me</sup> Véronique Boucher-Lafleur, professionnelle du service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Cette dernière a fait une synthèse de la question à l'étude.

Le 10 janvier 2024, les membres ont assisté aux auditions de deux témoins, M<sup>me</sup> Nadia Naffi, professeure adjointe à l'Université Laval, et M<sup>me</sup> Viviane Vallerand, doctorante en psychopédagogie et chargée de cours à l'Université Laval. À cette occasion, ils ont pu échanger avec ces expertes sur l'objet du mandat.

Enfin, le 11 janvier 2024, les membres se sont réunis une dernière fois en séance de travail afin de débattre et d'adopter les recommandations qu'ils ont incluses au présent rapport.

La Commission a adopté 14 recommandations.

#### RECOMMANDATIONS

1. La Commission recommande la création d'un centre d'aide en intelligence artificielle dans les écoles primaires, secondaires, les cégeps et les universités.
2. La Commission recommande l'implantation du logiciel *Classcraft* dans les écoles primaires et secondaires.
3. La Commission recommande l'implantation graduelle de l'intelligence artificielle dans les écoles primaires et secondaires.
4. La Commission recommande de subventionner des chaires de recherches et des projets de recherche aux étudiants universitaires.
5. La Commission recommande de subventionner des stages dans les petites et moyennes entreprises qui sont engagées dans l'intelligence artificielle.
6. La Commission recommande de considérer que l'intelligence artificielle ne possédera jamais les droits d'auteur.

7. La Commission, pour limiter le plagiat, recommande de développer, selon le nombre de mots, un modèle de classification du nombre de sources et d'ajouter la possibilité de choisir, au besoin, le nombre de sources.
8. La Commission recommande la création d'une trousse d'utilisation pour la formation des enseignants, sur une base volontaire.
9. La Commission, afin d'assurer la sécurité des jeunes en milieu éducatif, recommande des campagnes de sensibilisation graduelles et rigoureuses, dont l'objectif sera de freiner le risque de désinformation, d'usage excessif et une prise de conscience vis-à-vis des différents dangers du vol de données.
10. La Commission recommande au gouvernement la création d'une nouvelle division de sécurité axée sur la protection des données des utilisateurs.
11. La Commission recommande d'offrir des formations annuelles au corps professoral dans le but d'assurer une intégration graduelle de l'intelligence artificielle dans le système d'éducation québécois.
12. La Commission recommande que le gouvernement instaure un cadre dans lequel les établissements scolaires puissent légiférer librement pour qu'ils adoptent leurs propres politiques concernant l'intelligence artificielle.
13. La Commission recommande la création d'une intelligence artificielle québécoise dans le but de la rendre éthique et à notre image.
14. La Commission recommande des formations dans les écoles primaires et secondaires pour éduquer les jeunes sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.